

## RECOMMANDATIONS DES ACADEMIES NATIONALES DE MEDECINE ET DE PHARMACIE SUR LA BIOLOGIE MEDICALE : EVOLUTIONS ET ENJEUX

*Adoptées par les Conseils Académiques - octobre 2022*

### Exposé des motifs

La Biologie Médicale est un maillon essentiel de la prise en charge des patients, tant pour le diagnostic et le suivi des maladies que pour certaines avancées thérapeutiques. Elle est toutefois, depuis quelques années, confrontée à des questions fondamentales concernant son avenir. Les Académies Nationales de Médecine et de Pharmacie ont publié un rapport commun en 2018, revu et actualisé en 2022 : elles constatent malheureusement une forte dégradation de la situation de la biologie médicale française à tous les niveaux.

Les Académies considèrent que la régulation par les pouvoirs publics est très incomplète, permettant ainsi que la financiarisation à outrance de la Biologie Médicale s'amplifie considérablement et conduise à des regroupements démesurés des Laboratoires de Biologie Médicale (LBM), supprimant des sites d'accès à la biologie médicale et sources de risques sanitaires. Le résultat est que les LBM de ville, dont on connaît déjà la mauvaise répartition territoriale, deviennent progressivement de simples sites de prélèvement, les patients se retrouvant alors seuls, souvent angoissés, avec leurs résultats transmis par internet sans interprétation. Par ailleurs, bien que les progrès dans le domaine de la Biologie Médicale soient incroyables et devraient constituer un pôle d'attractivité majeur pour les jeunes, la désaffection de la discipline est totale et inquiétante. Enfin, l'innovation, dans le cadre des progrès technologiques actuels : dispositifs connectés, intelligence artificielle et mégadonnées (*big data*), représente un enjeu majeur pour l'avenir. Là encore rien n'est fait, ou presque, alors que les chantiers sont immenses. Après ces constatations alarmantes, une série de recommandations visant à optimiser l'entrée des LBM dans une nouvelle ère a été présentée par les Académies dans le rapport 2022. Ce document reprend les quatre recommandations édictées.

### Recommandations

*Le Biologiste Médical doit être complètement indépendant dans son exercice professionnel et contribuer pleinement au parcours de soins du patient*

Tout patient doit avoir accès, s'il le souhaite, à une information médicale éclairée au sujet des examens biologiques pratiqués et de ses résultats au cours d'un entretien singulier avec le biologiste.

L'organisation de l'offre nationale de Biologie Médicale doit comporter une Biologie de proximité assurant l'équité de l'accès aux soins et la qualité des résultats en tous points du territoire. Afin d'assurer le maillage territorial, les Laboratoires de Biologie Médicale ne doivent plus devenir de simples sites de prélèvements et de collecte d'échantillons éloignés des plateaux techniques et doivent redevenir des sites techniques capables de répondre à l'urgence médicale.

*La Biologie Médicale ne doit pas être une activité commerciale de services et doit redevenir une activité médicale attractive pour la nouvelle génération*

La financiarisation actuelle de la Biologie médicale qui s'amplifie chaque jour n'est conforme ni à la réglementation actuelle ni à l'esprit des textes qui ont successivement réglementé l'activité depuis 1975.

Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités en stoppant cette dérive et en faisant appliquer l'esprit et la forme des textes existants. Il est impératif que la Biologie Médicale ne devienne pas une activité purement commerciale de services.

Le métier de Biologiste Médical doit être centré sur l'apport médical offert aux patients. Il est du devoir des pouvoirs publics de s'assurer que les progrès considérables des connaissances et des technologies bénéficient aux patients et soient ainsi une source d'attractivité pour les futurs Biologistes Médicaux. Les postes offerts aux futurs Biologistes Médicaux et les statuts doivent être rendus plus attractifs, et le statut de travailleur non salarié (TNS) ultra-minoritaire doit être supprimé au profit du salariat.

*La formation initiale et continue doit participer à l'accroissement de l'attractivité et s'adapter à l'évolution des technologies*

Au niveau de la formation initiale, il est nécessaire de mieux faire connaître la nature de l'exercice professionnel de la Biologie Médicale en valorisant l'apport du biologiste dans la prise en charge des malades et les enjeux de santé publique.

La dérive administrative du DPC (Développement Professionnel Continu) doit être stoppée. Les choix médicaux et scientifiques doivent être rendus aux Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI) qui sont chargées, par la réglementation, de vérifier et éventuellement d'adapter les propositions remontant des différents Conseils Nationaux Professionnels (CNP) de spécialités.

*Il faut préparer l'avenir*

Les départs massifs à la retraite des Biologistes Médicaux doivent être compensés. Pour le permettre, une politique d'attractivité du métier de Biologiste Médical doit être mise en place. Il est scandaleux qu'un métier qui a tout pour être attractif dans le contexte des formidables progrès technologiques actuels ait été transformé en repoussoir par les réformes successives et la financiarisation, et cela jusqu'au point d'être mis en péril. Le métier et les responsabilités professionnelles doivent redevenir médicales.

Pour que les patients bénéficient pleinement des progrès de la médecine et de la pharmacie, les organismes de recherche doivent promouvoir activement les développements technologiques et le transfert des résultats de la recherche.

Les Biologistes Médicaux doivent disposer des moyens nécessaires pour rester des acteurs des avancées médicales, notamment dans le développement du numérique en santé et de l'intelligence artificielle.

L'obligation de moyens et l'égalité d'accès aux progrès des soins doivent être restaurées par la mise en place d'un système qui permette la valorisation de l'innovation au niveau des LBM.

